

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2006

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de 2006.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Aussi, ai-je l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider les attributions suivantes :

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Associations diverses (com.aff.culturelles)

Groupe folklorique bourguignon "Arts et Traditions Populaires des Enfants du Morvan"

pour l'acquisition d'une vielle. Cette participation sera mandatée sur 3.000,00
présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Association "L'Oreille interne"

pour la création du spectacle "Chroniques" de Xavier Durringer. 10.000,00

Association "Octarine"

pour l'organisation du concert de Kaly Live Dub, le 7 décembre 2006, salle 3.400,00
Devosge, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient".

Association "Quatuor Manfred"

pour l'organisation d'un concert à l'occasion du vingtième anniversaire de 6.000,00
l'association.

Association "Strike Back"

pour l'organisation d'un concert "métal" avec Vader, Severe Torture et 1.000,00
Illdisposed, le 17 octobre 2006 à la Vapeur.

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 313 Théâtres

Associations diverses (com.aff.culturelles)

Association "Katapulse"

pour le projet de couveuse de talents inter quartiers. 2.000,00

Association "La tête de mule"

pour la création du spectacle destiné au jeune public "Le radis était radin". 7.500,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé

FONCTION 321 Bibliothèques et médiathèques

Associations diverses (com.aff.culturelles)

Association "Bibliothèques Gourmandes"

pour l'édition de la revue "Papilles". 1.000,00

Association "Le Coin du Miroir"

pour l'évaluation de la collection du Consortium dans le cadre de la convention de partenariat pour la réalisation et le fonctionnement du Consortium – Pôle d'Art Contemporain. 3.500,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé

FONCTION 33 Action culturelle

Associations diverses (com.aff.culturelles)

Association "Les compagnons de route"

pour l'organisation, du 10 au 14 octobre 2006, du festival "La semaine des idiots". 1.500,00

Association pour le développement de l'expression culturelle radiophonique (Radio Campus)

pour la présentation du projet "paroles et images de la Palestine", les 2 et 5 décembre 2006, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient". 2.100,00

Treize Plus - association d'artistes

pour l'organisation de la manifestation "Derrière la porte, l'atelier", les 30 septembre, 1er, 7 et 8 octobre 2006, et la réalisation d'un DVD. 550,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé

FONCTION 33 Action culturelle

Programme culturel des Grésilles (com.aff.culturelles)

Association "Alesa Olivier de Serres" - Etablissement Public Lycéen Quétingny

pour l'organisation d'une exposition "regards pluriels sur le Maroc" qui sera présentée, du 29 novembre au 17 décembre 2006, salle de la Coupole, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient". 3.000,00

Association "Art et danse en Bourgogne"

pour l'organisation d'un forum à la Fnac, sur la danse orientale, d'un stage de danse orientale avec la chorégraphe Virginie Recolin et d'un spectacle avec la compagnie Al Masira et la compagnie Accrorap, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient". 6.000,00

Association "Grésilles Nouveau Souffle"

pour l'organisation de salons de thé orientaux et la préparation du dîner-spectacle dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient". 1.400,00

Association "Un livre, Une Vie"

pour la présentation du spectacle "Fatchima a des choses à vous dire" de Souâd Belhaddad, le 8 décembre 2006, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient". 1.000,00

Maison de la Méditerranée

pour l'organisation d'animations autour de plusieurs oeuvres du Musée des Beaux-Arts, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient". 400,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 415 Manifestations sportives

Associations diverses (com.des sports)

Association sportive de l'automobile club de Bourgogne

pour l'organisation, sur le circuit de Dijon-Prenois, les 20 et 21 mai 2006, de l'une des manches de la "Super Série FFSA". 15.000,00

Union Sportive des Cheminots Dijonnais - U.S.C.D. – Section boxe

pour l'organisation, le 27 mai 2006, d'un gala de boxe. 2.000,00

Dijon Football Côte d'Or

pour l'achat d'un caisson de ventilation destiné à chauffer les pelouses et d'une climatisation améliorant le confort des vestiaires utilisés par les joueurs. Cette participation sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées. 17.000,00

Office Municipal du Sport de Dijon

subvention complémentaire de fonctionnement destinée à financer le poste de chargé de mission de l'association. 16.600,00

Association "Dijon Bourgogne Handball"

acompte sur la subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2006-2007. 30.000,00

Union Sportive des Cheminots Dijonnais - U.S.C.D. – Section karaté

pour l'achat de 226 m² de tapis réversibles. Cette participation sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées. 2.650,00

Tennis club dijonnais

pour l'organisation, du 21 au 29 octobre 2006, du tournoi Open Vétérans. 1.500,00

Alliance Dijon Arc Voile

pour l'animation estivale 2006 de la base nautique du lac Kir dans le cadre de l'opération "Vacances pour ceux qui restent". 955,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 422 Autres activités pour les jeunes

Associations diverses (com.aff.sociales)

Association "Bouyasli"

pour la rénovation du chalet des Violettes. Cette participation sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées. 5.000,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 521 Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

Associations diverses (com.aff.sociales)

Association des paralysés de France - Délégation départementale de la Côte-d'Or

pour un projet d'actions et d'accompagnement ayant pour objectif une vie sociale plus active. 2.000,00

Association sportive éducative pour handicapés mentaux - A.S.E.H.M. 21

pour la "Grande marche" de l'amitié qui s'est déroulée le 10 juin 2006 et pour la sortie "canoë" du 8 juillet. 800,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 524 Interventions sociales - autres services

Associations diverses (com.aff.sociales)

Amicale des sapeurs-pompiers professionnels du corps des sapeurs-pompiers de Dijon

pour l'organisation, le 13 juillet 2006, du bal des pompiers de Dijon. 1.966,00

Association "Cimade" / Bourgogne - Franche-Comté

subvention de fonctionnement au titre de l'année 2006. 457,00

Association des quartiers du Château et des Hameaux de Pouilly

pour l'acquisition de matériel de sonorisation. Cette participation sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées. 700,00

Association pour le développement coordonné de services de qualité à domicile

subvention de fonctionnement au titre de l'année 2006. 7.500,00

Intégration scolaire, sociale et accompagnement

subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'année 2006. 12.800,00

Mutualité Française Côte d'Or - Yonne

pour la construction de nouveau locaux pour l'atelier protégé Promut. Cette participation sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées. 10.000,00

Secours Populaire Français - Fédération de la Côte d'Or

pour l'aménagement des nouveaux locaux de "l'espace solidarité". 2.500,00

Secours Populaire Français - Fédération de la Côte d'Or

Lors de sa séance du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal a accordé, à la Fédération de Côte d'Or du Secours Populaire Français, une subvention de 6 860 € pour la location d'un entrepôt sis rue de Cracovie à Dijon.

Par lettre en date du 2 août 2006, l'association a transmis des justificatifs pour un montant de 5 979 € correspondant aux loyers de juillet 2005 à mars 2006 et au remboursement de la taxe foncière due au propriétaire du bâtiment.

Le bail de location est arrivé à expiration en mars 2006.

Madame la Directrice de l'association sollicite cependant le versement de l'intégralité de la subvention accordée. Le solde de l'aide financière en cause, soit la somme de 881 €, sera destiné aux frais de fonctionnement du nouveau local.

Par conséquent, il convient de modifier l'affectation de la somme de 881 € pour le transférer en subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'année 2006.

Le Conseil Municipal est invité à modifier l'affectation du solde de la subvention précitée.

Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - L.I.C.R.A.

pour l'organisation d'une conférence-débat intitulée "communautarisme et violence" qui s'est déroulée à Dijon le 28 juin dernier. 700,00

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples - M.R.A.P. - Comité local

pour la constitution de mallettes pédagogiques sur les thèmes "Lutte contre le racisme" et "Respect des différences". Il est demandé à l'association de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de la Côte d'Or. 500,00

Alcool Assistance - La Croix d'Or de la Côte-d'Or

en compensation de frais supplémentaires engendrés par une modification du mode de calcul de la facturation 2005 du chauffage pour le local, mis à disposition par la Ville, que l'association occupe 4, rue Chancelier de l'Hospital. 500,00

Association " Autrement : pour un autre regard sur son poids "

subvention de fonctionnement au titre de l'année 2006. 3.000,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 63 Aides à la famille
Associations diverses (com.aff.sociales)

Association "Juliéva" - Parrainage enfants adolescents

pour l'impression d'une plaquette d'information sur l'association. 400,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 94 Aides au commerce et aux services marchands
Associations diverses (com.aff.économiques)

Chambre de métiers et de l'artisanat de la Côte d'Or

pour l'organisation, du 19 au 22 octobre 2006, d'une exposition dans le cadre des troisièmes journées des métiers d'art. 1.000,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante

NATURE 6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et organismes droit privé
FONCTION 04 Relations internationales
Tourisme et relations internationales (com.relations internationales)

Association de coopération Bourgogne / Burkina-Faso

pour intervenir, entre septembre et décembre 2007, dans le département de Tin-Akoff afin de réduire le taux de prévalence des infections sexuellement transmissibles / Sida, de former huit éducateurs et d'organiser des débats et projections de films éducatifs. 1.900,00

Dossiers refusés :

Association "Un livre, Une Vie"

pour l'organisation d'une manifestation à Tigzirt en Algérie intitulée "Tigzirt, cité du livre et du savoir" à l'occasion de la journée internationale du livre, le 23 avril 2007.

La demande ne correspond pas aux critères d'attribution définis par la commission.

Collège Gaston Bachelard

pour permettre au collège de participer aux trophées de robotique.
L'établissement ne relève pas de la compétence de la Ville.

Association pour le développement des Îles Comores

pour la réalisation, à Mohéli, une des îles des Comores, d'un captage d'eau potable par forage.
La demande ne présente pas d'intérêt local.

Association pour le développement des Îles Comores

pour deux projets d'actions à Mohéli, une des îles des Comores, intitulés "lutte préventive contre le paludisme".
La demande ne présente pas d'intérêt local.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, de l'Enseignement et de l'Université, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires économiques, du Commerce et du Tourisme, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'accorder ou de refuser les subventions proposées dans le présent rapport ;
- m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de ces décisions.

Rapport adopté à l'unanimité à l'exception de la subvention proposée au bénéfice de l'association sportive de l'automobile club de Bourgogne, votée à la majorité (6 contre , 1 abstention).

M. G. GILLOT- Rapport 31.

Cette liste, établie au 6 novembre 2006, figure en annexe de la note de synthèse et est partie intégrante de votre document. Toutes les subventions ont été étudiées dans chacune des commissions.

M.LE MAIRE - Vous avez l'ensemble des listes de subventions. Je ferai même une proposition.

La parole est à Mme Williams.

Mme WILLIAMS - Je voudrais des précisions sur deux subventions accordées : l'une pour le développement des Iles Comores et l'autre pour l'association de coopération Bourgogne/Burkina-Faso.

Des subventions sur des projets identiques dans les années 2003-2004-2005 ont été refusées. Les motifs de refus étaient que l'association n'était pas dijonnaise, que les dossiers dépendaient de la compétence régionale, départementale, voire nationale, ou encore que les critères d'attribution ne répondaient pas à ceux définis par la commission. Entre autres, une subvention pour la prévention contre le sida au Sénégal avait été refusée.

Ici, il s'agit d'aider contre le paludisme. C'est donc le même genre de projet. Pouvez-vous me dire si ces associations sont dijonnaises. Je ne les ai pas vues dans l'annuaire.

D'autre part, les critères d'attribution par la commission ont-ils été changés pour que l'on puisse voter cette subvention et quel est l'intérêt municipal dans l'action directement ?

M. LE MAIRE - Concernant l'association pour le développement des Iles Comores, le projet est tout à fait intéressant. Je sais que ce n'est pas sur le fond que vous critiquez le sujet, vous posez d'ailleurs des questions.

Je vous réponds : après vérification, cette association n'étant pas domiciliée à Dijon et bénéficiant d'un partenariat parisien puisqu'elle est domiciliée dans les Hauts-de-Seine, Courbevoie et Sceaux - ce n'est pas que je ne veuille pas que la Ville de Dijon cofinance le projet avec M. Sarkozy - notre règlement s'y oppose.

Je vous propose donc de retirer les deux subventions qui concernent le développement des Iles Comores.

La subvention concernant le Burkina-Faso bénéficie d'un soutien de la Région. Je propose de la maintenir, mais de retirer les deux autres.

C'est ce que je voulais proposer. Vérification des adresses a été faite et un courrier a été envoyé par une personne respectable qui réside à Sceaux le Duc, ainsi qu'à Courbevoie pour l'association nationale.

La parole est à Mme De Almeida.

Mme DE ALMEIDA – Permettez-moi de m'abstenir sur la subvention du château et des hameaux de Pouilly que je préside.

M. LE MAIRE - C'est noté au procès-verbal.

La parole est à Monsieur Dugourd puis à Madame Hervieu.

M. DUGOURD - Sur l'association Bourgogne Burkina-Faso, je ne doute pas de son intérêt. Mais en complément, savons-nous où se situe le siège social ? D'autre part, quel est l'intérêt municipal ?

Il me semble que le critère transversal d'attributions de subventions par le Conseil municipal de Dijon est l'intérêt municipal à un moment donné.

Pouvez-vous en dire plus sur cette association, si ce n'est que la région est partie prenante ?

M. LE MAIRE - Le but est de former des éducateurs pour lutter contre le sida. C'est toujours important.

S'il y a le moindre doute sur l'origine de cette association dont je ne sais pas l'origine de son siège social... Comme cette opération ne sera pas terminée, mais interviendra entre septembre et décembre 2007, je vous propose de retirer également cette subvention de l'ordre du jour.

Monsieur Allaert, vous faites la tête ! Donnez-nous les explications.

M ALLAERT – D'abord, l'intérêt sur l'utilité locale...

M. LE MAIRE – Est-ce une association dijonnaise ?

M ALLAERT – C'est une association de l'agglomération dijonnaise. Nous vérifierons. Si tel n'était pas le cas.... Néanmoins, je ne pense pas que cela ait pu échapper à la commission qui est l'une des premières à édicter des règles très strictes pour l'attribution des subventions.

Comme vous le savez, monsieur Dugourd, nous sommes submergés de demandes de cette nature. Dijon est une ville solidaire et les gens se sentent aussi un devoir d'action vis-à-vis des pays du Sud notamment, qui sont en difficulté.

L'argument de M. Dugourd avait même fait l'objet d'une jurisprudence sur l'intérêt local, dans une ville dirigée par des gens très durs dans ce domaine. Je pense qu'il y a un intérêt local à agir pour une ville, pour sa réputation, son image, sa dignité également.

La ville de Dijon peut s'enorgueillir d'avoir autant d'associations qui travaillent à l'international, souvent animées par des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur argent. Les accompagner dans cette démarche au profit des tiers, dans des pays où l'on peut apporter un développement durable - il ne s'agit pas de leur fournir des éléments pour quinze jours, mais de former des animateurs - représente un intérêt pour la ville Dijon, pour son image et sa réputation.

M. LE MAIRE - Personne ne conteste l'intérêt de cette action. La commission des affaires internationales a dû élaborer des critères. Vous y siégez.

Sous réserve de vérification que le siège de cette association soit bien à Dijon, je propose d'inscrire la subvention.

Nous aurons l'occasion d'en reparler puisque je souhaite que soit présenté un bilan des actions faites par les associations afin qu'il y ait cohérence globale dans les interventions à partir d'associations domiciliées sur la ville de Dijon. Sinon on ne pourra pas suivre, même si elles sont dans l'agglomération.

Je demande donc aux services de vérifier et de noter au procès-verbal qu'il y aura des vérifications à faire. Sur les relations internationales, cela nous permettra de donner toutes les informations. Je suppose que chacun siège à la commission des relations internationales.

Madame Hervieu a demandé la parole.

Mme HERVIEU - Monsieur le maire, vous noterez notre opposition aux 15 000 € pour l'association sportive de l'automobile Club de Bourgogne parce ce n'est pas du développement durable.

M. LE MAIRE - C'est noté, Madame.

Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté.

M. MARTIN - Sans polémique...

M. JAPIOT - Elle n'est pas d'accord ! Elle veut retirer...

M. LE MAIRE – Il n'y a pas retrait.

M. MARTIN - Je porte à la connaissance du Conseil que les nuitées engendrées par la fréquentation du circuit de Dijon - Prenoy sont estimées à 55 000 € par an.

M. LE MAIRE - C'est un conflit d'intérêts visiblement entre l'intérêt touristique et automobile et celui du tourisme, en tout cas pour certains ou certaines.

Pas d'autres remarques ? Non. Il est donc ainsi décidé.

Rapport adopté.